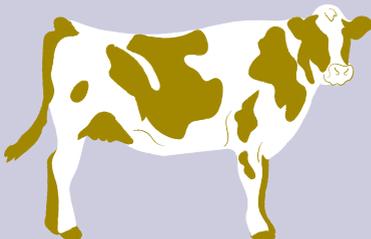
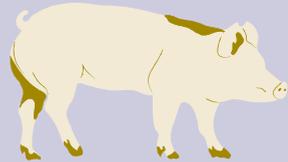


Guide pratique

AGRI Install



Relevons ensemble le défi du renouvellement des générations !

Un agriculteur et agricultrice sur deux va partir à la retraite dans les dix années à venir. Le renouvellement des générations est un enjeu clé pour maintenir notre agriculture et accélérer la transition agro-écologique des exploitations. Si la dynamique d'installation reste à un niveau élevé en Bretagne par rapport aux autres régions, en moyenne seulement une installation est réalisée pour trois départs en retraite. Le sujet de l'attractivité du métier d'agriculteur est donc aujourd'hui crucial.



Comment l'obtenir ?

Les dossiers de demande se font en ligne,
via le portail des aides de la Région Bretagne depuis
→ bretagne.bzh/agri-install

Agri Install ?

Et si vous sautiez le pas ?

Qui peut bénéficier d'Agri Install ?

- Agriculteurs de moins de 40 ans
→ Dotation Jeune Agriculteur (DJA)
- Agriculteur de plus de 40 ans
→ Soutien à l'Installation
en Agriculture (SIA)

Quel montant d'aide financière ? d'investissement ?

- Dotation Jeune Agriculture : 30 000€
- Soutien à l'installation
en Agriculture : 8 000€

Quels critères d'éligibilité ?

- ✔ Être chef ou cheffe d'exploitation
- ✔ Avoir entre 20 et moins de 50 ans
à la date de dépôt du dossier
- ✔ Être titulaire d'un diplôme agricole,
de niveau 4 ou supérieur
- ✔ Justifier d'un Plan de
Professionnalisation
Personnalisé (PPP) validé
- ✔ Justifier de la viabilité
économique de votre projet



Réfléchir et préparer son projet pour réussir son installation

Parce que les professionnels de la terre jouent un rôle essentiel pour la vitalité du territoire et de son économie, la Région Bretagne a choisi de mettre l'accent sur la viabilité et l'acceptabilité des nouveaux projets d'installation en agriculture. Un projet d'installation se réfléchit le plus tôt possible et doit permettre de sécuriser le foncier de l'entreprise, l'entente entre associés, et définir une trajectoire durable de l'entreprise, dans un contexte de changement climatique.





Comment ?

La Région Bretagne a choisi de labelliser 3 structures chargées de vous accompagner dans la définition de votre projet :

- la Chambre d'Agriculture
- la FRAB
- la FRCIVAM.

Les conseillers de ces structures vous aident à définir et sécuriser votre projet d'entreprise, sur les aspects technico-économiques, humains, réglementaires, fiscaux et sociaux, et à engager la réflexion vers la transition agro-écologique.

Dans le cadre de votre projet, leur rôle consiste à :

- Vérifier les critères d'éligibilité pour une demande de DJA ou SIA
- Apporter une analyse extérieure et neutre du projet, en vérifiant sa cohérence et sa faisabilité
- Faciliter la constitution du dossier de demande d'aide



Parlons de votre projet

Pour préparer votre dossier d'aide à l'installation,
rapprochez vous des structures labellisées

Chambre d'agriculture de Bretagne :

Côtes d'Armor

Cécile TATIBOUET

→ 02 96 79 21 45

→ installation22@

bretagne.chambagri.fr

Finistère

Blandine BEGOC

→ 02 98 52 48 05

→ installation29@

bretagne.chambagri.fr

Ille-et-Vilaine

Julie GAMBARETTI

→ 02 23 48 29 90

→ installation35@

bretagne.chambagri.fr

Morbihan

Aurélié GAUTIER

→ 02 97 46 59 02

→ installation56@

bretagne.chambagri.fr

Réseau des agriculteurs et agricultrices de bio de Bretagne :

Côtes d'Armor

→ 02 96 74 75 65

www.agrobio-bretagne.
org/reseau/gab-22/

Finistère

→ 02 98 25 80 33

www.agrobio-bretagne.
org/reseau/gab-29/

Ille-et-Vilaine

Eline SABIN

→ 06 24 35 75 40

→ e.sabin@agrobio-bretagne.org

GAB du Morbihan

→ 02 97 66 32 62

www.agrobio-bretagne.
org/reseau/gab-56/

**Fédération régionale des Centres
d'initiatives pour valoriser
l'agriculture et le milieu
rural — FRCIVAM :**

Côtes d'Armor

Pauline HARDY

→ 07 81 27 69 81

→ p.hardy@agriculturepaysanne22.fr

Finistère

Valentin HILLAIRET

→ 07 84 59 45 37

→ civam29@orange.fr

Ille-et-Vilaine

Mathilde LEFEVRE

→ 07 43 10 16 61

→ mathilde.lefevre@civam.org

Morbihan

Simon BUOT

→ 07 88 20 79 85

→ lamarmite.asso@yahoo.fr

Votre projet n'est pas mur mais vous souhaitez
obtenir des informations sur les démarches à effectuer
(financement, formation, stage) ?

**Point accueil installation
des départements bretons PAI**

→0 820 22 29 35

Sturlevr
Ghidane de serte

AGRI Install



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7

Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

